

A Koichi et Kazuko HAMANAKA,
ainsi qu'à l'Association des Amis de Jacques LANCELOT au Japon

EXERCICES DE VÉLOCITÉ VELOCITY EXERCISES

OUVRAGE PROTÉGÉ
PHOTOCOPIE
INTERDITE
MÊME PARTIELLE
(Loi du 11 mars 1957)
CONSTITUE CONTREFAÇON
(Code Pénal Art. 425)

Degré : supérieur
Grade: advanced

pour clarinette
for clarinet

Jacques LANCELOT

Étude de gammes dans les tons majeurs et mineurs

Scale studies in major and minor keys

Do Majeur - La mineur

legato